

RCS : LAVAL  
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00245  
Numéro SIREN : 393 307 053  
Nom ou dénomination : SECHE ECO SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 4708

## SECHE ECO SERVICES

Société par actions simplifiée  
Au capital de : 500.000 euros  
Siège social : Lieu-dit « Les Hêtres »  
53811 Changé  
393 307 053 RCS Laval

---

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2023

---

L'an deux mille vingt-trois,  
Le trente septembre,

**Séché Environnement**, société anonyme au capital de 1.571.546,40 euros dont le siège social est situé Lieu-dit « Les Hêtres » - 53811 Changé, immatriculée sous le numéro 306 917 535 RCS Laval, représentée par Monsieur Maxime Séché, son Directeur Général,

Agissant en sa qualité d'associé unique de la société **SECHE ECO SERVICES SAS** (ci-après la « **Société** »),

#### APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Acte de cession de créance en date du 28 septembre 2023 entre Séché Environnement SA, cédante et Séché Eco Services SAS, cessionnaire, aux termes duquel Séché Eco Services détient à compter du 28.09.2023 une créance certaine, liquide et exigible de 2.975.000 Euros sur Séché Traitement Eaux Industrielles SAS,
- Projet de traité d'apport partiel d'actifs établi suivant acte sous seing privé en date du 28 juillet 2023 aux termes duquel Séché Eco Services SAS ferait apport à Séché Traitement Eaux Industrielles SAS de la branche d'activités dite « TEI FIXES »,
- Statuts de la Société,

#### A STATUE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Approbation du projet de traité d'apport partiel d'actifs de la branche « TEI FIXES » par Séché Eco Services SAS à Séché Eaux Industrielles SAS ;
2. Pouvoirs pour les formalités.

#### ET A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

##### Première Décision

L'Associé unique :

- connaissance prise du projet de traité d'apport partiel d'actifs établi suivant acte sous seing privé en date du 28 juillet 2023 aux termes duquel Séché Eco Services SAS ferait apport à Séché Traitement Eaux Industrielles SAS de tous ses actifs liés à l'exploitation de la branche d'activités dite « TEI FIXES », moyennant la prise en charge du passif correspondant, soit un actif apporté de 11.154.490,45 euros et un passif transmis de 4.598.913,73 euros représentant un Actif Net Apporté de 6.555.576,72 euros, contre l'attribution à Séché Eco Services SAS de 6.555.576 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale, chacune entièrement libérées, à créer par Séché Traitement Eaux Industrielles SAS à titre d'augmentation de son capital,

- après avoir rappelé la décision des parties à cet apport partiel d'actifs de, conformément au premier alinéa de l'article L.236-27 du code de commerce, placer volontairement l'Apport et le soumettre au régime des scissions défini aux articles L. 236-18 et suivants du code de commerce,

- connaissance prise de l'absence de nécessité d'un rapport d'un commissaire aux apports et à la scission et d'un rapport du Président, par application des dispositions de l'article L.236-28 du code de commerce, ledit apport étant soumis aux dispositions du premier alinéa de l'article L.236-27 du code de commerce et étant réalisé entre deux sociétés par actions, et dans la mesure où, depuis le dépôt au greffe du tribunal de commerce du Projet de traité d'Apport Partiel d'Actifs et jusqu'à la réalisation de l'opération, Séché Eco-Services SAS détient en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de Séché Traitement Eaux Industrielles SAS,

Approuve ce projet d'apport partiel d'actifs et l'ensemble des termes du projet de traité y afférent, et, en particulier l'évaluation de l'apport qui y est stipulé ainsi que sa rémunération,

Approuve la date d'effet juridique de l'apport partiel d'actifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023,

Approuve l'effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal de l'apport partiel d'actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Constate que l'Actif Net apporté s'élevant à un montant de 6.555.576,72 Euros et l'augmentation de capital à réaliser par Séché Traitement Eaux Industrielles SAS en rémunération de l'apport partiel d'actifs à 6.555.576 Euros, la différence, soit 0,72 Euro, constitue une soulte n'excédant pas 10% du nominal des actions attribuées en contrepartie dudit apport, à laquelle Séché Eco Services SAS en sa qualité d'apporteuse décide de renoncer purement et simplement, de façon irrévocable et définitive.

L'Associé unique donne au Président de la Société les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution des décisions prises ci-dessus et pour établir tous actes réitératifs, confirmatifs et autres, prendre, en tant que de besoin, toutes dispositions d'ordre comptable ou fiscal consécutives à l'apport partiel d'actifs sus-visé et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, en ce compris signer la déclaration de régularité et de conformité qui serait nécessaire.

### **Deuxième Décision**

L'Associé unique prend acte de ce que l'apport partiel d'actifs sera réalisé à l'issue des décisions de l'Associé Unique de Séché Traitement Eaux Industrielles SAS approuvant cet apport partiel d'actifs et décidant l'augmentation de capital destinée à le rémunérer. Il subordonne le maintien de sa première décision ci-dessus à la réalisation de l'apport avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### **Troisième Décision**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et généralement faire le nécessaire.

\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique



---

**L'associé unique**  
**Séché Environnement SA**  
Représentée par : Maxime Séché